

<b>Département de la Seine-Maritime</b>	<b>COMMUNE DE VEULES LES ROSES</b>
<b>Arrondissement de Dieppe</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Canton de Saint Valery en Caux</b>	<b>SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2019</b>
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u> : 11 présents : 6 votants : 7	L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CLAIRE, Maire. <u>Etaient présents</u> : Claude BERVILLE, Jean-Claude CLAIRE, Sylvie LE RIGOLEUR, Jean-Claude MARECHAL, Patrick HALLEBARD, Pascale ROBAKOWSKI <u>Absent ayant donné pouvoir</u> : Sophie TRON LOZAI (Pouvoir S.LE RIGOLEUR) <u>Absents excusés</u> : Jean-Louis ANGELINI, Céline CARTENET, Franck CROUZILLE, Thierry GRENIER
<u>Date de convocation</u> : Le 17 juin 2019	<u>Absents excusés</u> : Jean-Louis ANGELINI, Céline CARTENET, Franck CROUZILLE, Thierry GRENIER
<u>Date d'affichage</u> : Le 19 juin 2019	Monsieur Patrick HALLEBARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2019-26 : REALISATION D'UN PRÛT A COURT TERME EN ATTENTE DU VERSEMENT DU SOLDE DES SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU VVF**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2337-3,

Vu le projet de rénovation et d'extension du village vacances et le plan de financement de l'opération :

Montant HT des travaux	3 837 566 €
Montant total des subventions et participations	1 697 566 €
Préfinancement des subventions restant à percevoir	670 000 €

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 670 000 € afin de palier momentanément au besoin de trésorerie dans l'attente du versement des soldes de subventions obtenues de la Région et du Département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE CONTRACTER** auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine un financement Court Terme pour le préfinancement du solde des subventions
- **D'APPROUVER** les caractéristiques de l'emprunt :
  - Montant : 670 000 €
  - Durée : 2 ans avec paiement du capital in fine
  - Taux fixe : 0.45 %
  - Montant des intérêts trimestriels : 753.75 €
  - Frais de dossier : 350 €
- **D'INSCRIRE** au budget de la commune les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt contracté
- **DE REMBOURSER** l'emprunt à court terme dès récupération des subventions ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat
- **CONFERE** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,  
Jean-Claude CLAIRE

<p><b>Département de la Seine-Maritime</b></p> <p><b>Arrondissement de Dieppe</b></p> <p><b>Canton de Saint Valery en Caux</b></p> <p><u>Nombre de Conseillers en exercice</u> : 11 présents : 6 votants : 7</p> <p><u>Date de convocation</u> : Le 17 juin 2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> : Le 19 juin 2019</p>	<p><b>COMMUNE DE VEULES LES ROSES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2019</b></p> <p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CLAIRE, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Claude BERVILLE, Jean-Claude CLAIRE, Sylvie LE RIGOLEUR, Jean-Claude MARECHAL, Patrick HALLEBARD, Pascale ROBAKOWSKI</p> <p><u>Absent ayant donné pouvoir</u> : Sophie TRON LOZAI (Pouvoir S.LE RIGOLEUR)</p> <p><u>Absents excusés</u> : Jean-Louis ANGELINI, Céline CARTENET, Franck CROUZILLE, Thierry GRENIER</p> <p>Monsieur Patrick HALLEBARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	--

**DELIBERATION N°2019-27 : BUDGET COMMUNAL 2019 : Décision modificative n°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération n°2019-14 du 15 avril 2019 approuvant le Budget Primitif 2019,

Considérant qu'il convient de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après afin de prendre en compte les décisions prises depuis le vote du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article budgétaire	Libellé	Montant
6068	Autres matières et fournitures	- 1 110.00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	760.00 €
627	Services bancaires et assimilés	350.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0.00 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES

Article budgétaire	Libellé	Montant
1641-OP972	Emprunt – Rénovation et extension du VVF	670 000.00 €
1323-OP975	Département – Parking des Chasses Marées	7 936.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>677 936.00 €</b>

**DEPENSES**

Article budgétaire	Libellé	Montant
1641	Emprunt	670 000.00 €
21578-OP942	Autres matériel et outillage – Equipement service technique	330.00 €
2313	Travaux en cours (provision)	7 606.00 €
TOTAL DEPENSES		677 936.00 €

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres  
présents

Le Maire,  
Jean-Claude CLAIRE

<p><b>Département de la Seine-Maritime</b></p> <p><b>Arrondissement de Dieppe</b></p> <p><b>Canton de Saint Valery en Caux</b></p> <p><u>Nombre de Conseillers en exercice</u> : 11 présents : 6 votants : 7</p> <p><u>Date de convocation</u> : Le 17 juin 2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> : Le 19 juin 2019</p>	<p><b>COMMUNE DE VEULES LES ROSES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2019</b></p> <p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CLAIRE, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Claude BERVILLE, Jean-Claude CLAIRE, Sylvie LE RIGOLEUR, Jean-Claude MARECHAL, Patrick HALLEBARD, Pascale ROBAKOWSKI</p> <p><u>Absent ayant donné pouvoir</u> : Sophie TRON LOZAI (Pouvoir S.LE RIGOLEUR)</p> <p><u>Absents excusés</u> : Jean-Louis ANGELINI, Céline CARTENET, Franck CROUZILLE, Thierry GRENIER</p> <p>Monsieur Patrick HALLEBARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	--

**DELIBERATION N°2019-28** : VVF : Avenants aux marchés pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux

Vu le projet de rénovation et d'extension du village vacances VVF de Veules les Roses  
Vu la consultation des entreprises lancée dans le cadre d'une procédure adaptée pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux portant sur la rénovation du pavillon central, la création d'un espace forme (piscine, salle de fitness, hammam) et 12 logements de type HLL  
Vu les décisions n°7/2018 en date du 4 octobre 2018 et n°8/2018 en date du 30 octobre 2018 attribuant les marchés de travaux pour l'ensemble des lots  
Vu le code des marchés publics,  
Vu la nécessité de prendre en compte les modifications de travaux apportées en cours de chantier  
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **DE CONCLURE** les avenants ci-après détaillés avec les entreprises adjudicataires pour les lots 4, 6, 8, 9, 15 et 16 dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux du VVF portant sur la rénovation du pavillon central, la création d'un espace forme et des 12 HLL

**Lot 4 : Menuiseries intérieures – Agencement**

Entreprise :

SARL EMO

Zone Artisanale Ouest

76460 SAINT VALERY EN CAUX

Montant de l'avenant n°1 : 10 575.50 € HT / TVA 20 % : 2 115.10 € / 12 690.60 € TTC

Nouveau montant du marché : 44 308.80 € HT / TVA 20 % : 8 861.76 € / 53 170.56 € TTC

**Lot 6 : Electricité**

Entreprise :

SARL ESTUAIRE ELECTRICITE

6, Avenue Marcel le Mignot

76700 GONFREVILLE L'ORCHER

Montant de l'avenant n°2 : 3 005.19 € HT / TVA 20 % : 601.04 € / 3 606.23 € TTC

Nouveau montant du marché : 145 294.61 € HT / TVA 20 % : 29 058.92 € / 174 353.53 € TTC

**Lot 8 : Peintures**

Entreprise :

SAS SFP LEDUN

Parc d'Activités des Hautes Falaises

Rue Rémi Le Grand – BP 171

76404 FECAMP Cedex

Montant de l'avenant n°1 : - 3 690.85 € HT / TVA 20 % : - 737.17 € / - 4 429.02 € TTC

Nouveau montant du marché : 36 549.35 € HT / TVA 20 % : 7 309.87 € / 43 859.22 € TTC

**Lot 9 : Revêtements de sols souples**

Entreprise :

SAS SFP LEDUN

Parc d'Activités des Hautes Falaises

Rue Rémi Le Grand – BP 171

76404 FECAMP Cedex

Montant de l'avenant n°1 : 8 143.78 € HT / TVA 20 % : 1 628.76 € / 9 772.54 € TTC

Nouveau montant du marché : 12 634.61 € HT / TVA 20 % : 2 526.92 € / 15 161.53 € TTC

Montant de l'avenant n°2 : 616.26 € HT / TVA 20 % : 123.25 € / 739.51 € TTC

Nouveau montant du marché : 13 250.87 € HT / TVA 20 % : 2 650.17 € / 15 901.04 € TTC

**Lot 15 : HLL (Habitat Léger de Loisirs)**

Entreprise :

SAS CHALETS FABRE

Zone Artisanale

12240 RIEUPEYROUX

Montant de l'avenant n°1 : 11 845.00 € HT / TVA 20 % : 2 369.00 € / 14 214.00 € TTC

Nouveau montant du marché : 527 464.84 € HT / TVA 20 % : 105 492.97 € / 632 957.81 € TTC

**Lot 16 : VRD – Aménagement terrasse extérieure – Clôture – Espaces verts**

Entreprise :

SAS LA GRAINVILLAISE

38 Hameau des Basses Eaux

76450 GRAINVILLE LA TEINTURIERE

Montant de l'avenant n°1 : 8 460.00 € HT / TVA 20 % : 1 692.00 € / 10 152.00 € TTC

Nouveau montant du marché : 258 365.15 € HT / TVA 20 % : 51 673.03 € / 310 038.18 € TTC

➤ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les avenants ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,  
Jean-Claude CLAIRE

<p><b>Département de la Seine-Maritime</b></p> <p><b>Arrondissement de Dieppe</b></p> <p><b>Canton de Saint Valery en Caux</b></p> <p><u>Nombre de Conseillers en exercice</u> : 11 présents : 6 votants : 7</p> <p><u>Date de convocation</u> : Le 17 juin 2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> : Le 19 juin 2019</p>	<p><b>COMMUNE DE VEULES LES ROSES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2019</b></p> <p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CLAIRE, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Claude BERVILLE, Jean-Claude CLAIRE, Sylvie LE RIGOLEUR, Jean-Claude MARECHAL, Patrick HALLEBARD, Pascale ROBAKOWSKI</p> <p><u>Absent ayant donné pouvoir</u> : Sophie TRON LOZAI (Pouvoir S.LE RIGOLEUR)</p> <p><u>Absents excusés</u> : Jean-Louis ANGELINI, Céline CARTENET, Franck CROUZILLE, Thierry GRENIER</p> <p>Monsieur Patrick HALLEBARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	--

**DELIBERATION N°2019-29 : LOTISSEMENT COMMUNAL LE PARADIS : Vente des lots n°1 et 2**

Par délibération n°2019-04 en date du 15 avril 2019, la commune a accepté la vente du lot 1 au profit de Madame Diane GOUFFRANT et Monsieur Romain MAUDERLY  
Le 10 mai 2019, l'étude Notarial SCP FURON & LETHUILLIER-BREANT a adressé à la commune le courriel reçu de Monsieur Romain MAUDERLY informant du renoncement au projet d'acquisition

Par conséquent, la parcelle cadastrée section AB n°594 d'une contenance de 805 m<sup>2</sup> est donc remise en vente

Vu le mandat de vente sans exclusivité signé le 7 février 2018 avec la SCP Frédéric FURON et Nathalie LETHUILLIER-BREANT

Vu la proposition de l'offre d'achat transmise par la SCP Frédéric FURON et Nathalie LETHUILLIER-BREANT pour l'acquisition des lots n°1 et 2 par Monsieur Ludovic AVENEL et Madame Coline BRULARD au prix de 132 000 € net vendeur pour les deux lots

Considérant que le prix proposé est bien inférieur au prix de vente acté par la délibération n°2018-36 en date du 23 juillet 2018

Après négociation,

Il est donc proposé de baisser les prix de vente des parcelles pour les lots n°1 et 2 et de les fixer comme suit :

Désignation des parcelles			Prix de revient de la parcelle	Prix de vente de la parcelle HT	Marge taxable	Marge HT	TVA de 20% sur marge	Prix de vente de la parcelle TTC
Lot 1	78 €/m <sup>2</sup>	805 m <sup>2</sup>	17 009.65 €	62 790.00 €	45 780.35 €	38 150.29 €	7 630.06 €	70 420.06 €
Lot 2	71.40 €/m <sup>2</sup>	916 m <sup>2</sup>	19 355.08 €	65 402.40 €	46 047.32 €	38 372.77 €	7 674.55 €	73 076.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ANNULER** la délibération n°2019-04 en date du 15 avril 2019
- **DE VENDRE** à Madame Coline BRULARD et Monsieur Ludovic AVENEL,
  - le lot n°1 du lotissement communal Le Paradis, parcelle cadastrée section AB n° 594, d'une contenance de 805 m<sup>2</sup> au prix de 62 790.00 € HT, TVA à 20 % sur marge de 7 630.06 € soit 70 420.06 € TTC
  - le lot n°2 du lotissement communal Le Paradis, parcelle cadastrée section AB n° 605, d'une contenance de 916 m<sup>2</sup> au prix de 65 402.40 € HT, TVA à 20 % sur marge de 7 674.55 € soit 73 076.95 € TTC

- **DESIGNE** la SCP Frédéric FURON & Nathalie LETHUILLIER-BREANT, Notaires associés à Luneray pour la rédaction de l'acte de vente
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un de ses adjoints, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres  
présents

Le Maire,  
Jean-Claude CLAIRE

<p><b>Département de la Seine-Maritime</b></p> <p><b>Arrondissement de Dieppe</b></p> <p><b>Canton de Saint Valery en Caux</b></p> <p><u>Nombre de Conseillers en exercice</u> : 11 présents : 6 votants : 7</p> <p><u>Date de convocation</u> : Le 17 juin 2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> : Le 19 juin 2019</p>	<p><b>COMMUNE DE VEULES LES ROSES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2019</b></p> <p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CLAIRE, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Claude BERVILLE, Jean-Claude CLAIRE, Sylvie LE RIGOLEUR, Jean-Claude MARECHAL, Patrick HALLEBARD, Pascale ROBAKOWSKI</p> <p><u>Absent ayant donné pouvoir</u> : Sophie TRON LOZAI (Pouvoir S.LE RIGOLEUR)</p> <p><u>Absents excusés</u> : Jean-Louis ANGELINI, Céline CARTENET, Franck CROUZILLE, Thierry GRENIER</p> <p>Monsieur Patrick HALLEBARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	--

**DELIBERATION N°2019-30 : LIRE A LA PLAGE 2019 : Convention avec le Département de Seine-Maritime**

Le Département de Seine-Maritime a décidé de reconduire l'opération « Lire à la Plage » sur les 12 sites du littoral seinomarin dont Veules les roses. « Lire à la Plage » consiste à proposer aux usagers de la plage un espace de lecture, ouvert à tous, durant les deux mois d'été et de permettre ainsi une rencontre attractive avec le livre. La 14<sup>ème</sup> édition se déroulera du samedi 6 juillet au dimanche 25 août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE RECONDUIRE** l'opération « Lire à la Plage » pour l'année 2019
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer avec le Président du Département la convention correspondante

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Jean-Claude CLAIRE

<p><b>Département de la Seine-Maritime</b></p> <p><b>Arrondissement de Dieppe</b></p> <p><b>Canton de Saint Valery en Caux</b></p> <p><u>Nombre de Conseillers en exercice</u> : 11 présents : 6 votants : 7</p> <p><u>Date de convocation</u> : Le 17 juin 2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> : Le 19 juin 2019</p>	<p><b>COMMUNE DE VEULES LES ROSES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2019</b></p> <p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CLAIRE, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Claude BERVILLE, Jean-Claude CLAIRE, Sylvie LE RIGOLEUR, Jean-Claude MARECHAL, Patrick HALLEBARD, Pascale ROBAKOWSKI</p> <p><u>Absent ayant donné pouvoir</u> : Sophie TRON LOZAI (Pouvoir S.LE RIGOLEUR)</p> <p><u>Absents excusés</u> : Jean-Louis ANGELINI, Céline CARTENET, Franck CROUZILLE, Thierry GRENIER</p> <p>Monsieur Patrick HALLEBARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	--

**DELIBERATION N°2019-31 : ENQUETE DE RECENSEMENT 2020 : Désignation du coordonnateur communal**

La commune a été informée par l'INSEE de l'organisation en 2020 du recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il aura la charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **DE DESIGNER** Sandrine CAPRON, Secrétaire Générale, comme coordonnateur de l'enquête de recensement

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Jean-Claude CLAIRE